



## **TOUJOURS SOLIDAIRE de Jean Paul DELESCAUT**

Le 18 avril 2024, le tribunal correctionnel de Lille a condamné le Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du Nord, Jean-Paul Delescaut, à un an de prison, avec sursis et 5 000 euros d'amende, pour « apologie d'un acte de terrorisme », cela en raison d'un tract de son Union Départementale appelant à la paix en Palestine.

Solidaire au moment de son arrestation et de sa garde à vue, ainsi que de celle de la secrétaire administrative de son Union Départementale, le 20 octobre 2023, la FNAS FO exprime à nouveau son total soutien.

Elle dénonce cet acharnement et, à travers ce jugement, la poursuite de la remise en cause des libertés syndicales et démocratiques, dont la liberté d'expression.

Paris, le 19 avril 2024